



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville d'Amqui, que :

Lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 18 février 2019, à compter de 19 h 30, à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, le conseil municipal de la Ville d'Amqui entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Immeuble sis au 60, rue Normand Nord

La dérogation mineure n° 2019-0002 demandée en date du 4 janvier 2019 concerne la propriété située au 60, rue Normand Nord, lot 3 165 523 du Cadastre du Québec. La demande vise à autoriser la localisation d'un perron existant et la relocalisation d'un escalier extérieur.

Le perron existant est localisé à 0,62 m de la ligne de rue, alors que le *Règlement de zonage n° 613-05* prévoit qu'un perron et un escalier extérieur ne menant pas à un étage supérieur doivent être situés à au moins 1,50 m d'une ligne de rue. De plus, l'escalier existant empiétant dans l'emprise de la rue sera démolé et relocalisé à 0,62 m ou plus de la ligne de rue, alors que la réglementation prévoit qu'un perron et un escalier extérieur ne menant pas à un étage supérieur doivent être situés à au moins 1,50 m d'une ligne de rue.

2. Immeuble sis au 210, boulevard Saint-Benoît Ouest

La dérogation mineure n° 2018-0800 demandée en date du 18 décembre 2018 concerne la propriété située au 210, boulevard Saint-Benoît Ouest, lots 4 612 919 et 4 612 920 du Cadastre du Québec. La demande vise à autoriser qu'une partie de l'aire de stationnement ainsi que l'allée de circulation soit non pavée, non entourée d'une bordure et non lignée, alors que le *Règlement de zonage n° 613-05* prévoit qu'une aire de stationnement hors rue pour plus de 4 véhicules doit être pavée, lignée et entourée d'une bordure.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Amqui, ce 24 janvier 2019.

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière